

Ministère chargé de  
l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception : <b>25/07/2017</b>	Dossier complet le : _____	N° d'enregistrement : <b>2017-5180</b>

**1. Intitulé du projet**  
PROJET POUJOLAT - INSTALLATION D'OMBRIERES PHOTOVOLTAIQUES SUR LE PARKING DE LA SOCIETE POUJOLAT

**2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)**

**2.1 Personne physique**

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

**2.2 Personne morale**

Dénomination ou raison sociale **POUJOLAT**

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale **MICHEL VAN PRUYSSSEN - Directeur d'exploitation & Membre du Directoire**

RCS / SIRET 

7	8	1	4	4	6	5	2	1	0	0	0	2	8
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

 Forme juridique **SA**

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

**3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet**

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
30 : Ouvrages de Production d'électricité à partir de l'énergie solaire	Installation d'ombrières photovoltaïques d'une surface de 12500m <sup>2</sup>

**4. Caractéristiques générales du projet**

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

**4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition**

Implantation d'ombrières photovoltaïques sur le parking existant de la société POUJOLAT, qui se situe sur les communes de Granzay-Gript et Saint-Symphorien.

Les ombrières seront constituées de 5115 modules photovoltaïques monocristallins. Ces modules seront installés sur une structure de charpente métallique.

La majorité des panneaux photovoltaïques seront orientés Ouest. Les panneaux situés au nord du parking seront orientés Sud.

L'inclinaison des panneaux sera de 10° par rapport à l'horizontale.

#### **4.2 Objectifs du projet**

L'installation de ces ombrières permettra la production d'environ 2 468 MWh/an d'électricité d'origine photovoltaïque. Cette production sera vendue en totalité sur le réseau d'électricité pendant 20 ans.

L'énergie produite est non polluante et contribue au développement durable.

Le deuxième objectif est de protéger les véhicules des fortes chaleur et des intempéries tout au long de l'année.

#### **4.3 Décrivez sommairement le projet**

##### **4.3.1 dans sa phase travaux**

Les travaux sont prévus pour une durée de quatre mois.

La première phase de travaux comprend la préparation du terrain (démontage des lampadaires existants, mise en place de la sécurité du chantier), puis l'implantation des fondations, et le montage des structures des ombrières.

Ensuite, la deuxième phase consistera à la pose des modules photovoltaïques.

La troisième phase permettra de réaliser les travaux électriques : câblage des panneaux photovoltaïques, pose et raccordement des onduleurs (poste de conversion DC/AC), câblage AC, pose et raccordement des postes de transformation, raccordement au point de livraison.

Suite au raccordement, la mise en service de l'installation est réalisée.

##### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

La centrale photovoltaïque produira environ 2468 MWh/an pour une puissance installée de 2.225 MWc.

Nombre de panneaux photovoltaïques : 5115

Puissance unitaire d'un panneau photovoltaïque : 435Wc

Un système d'éclairage sera mis en place sur les structures des ombrières en remplacement des lampadaires.

Des gouttières seront installés le long des ombrières pour la récupération des eaux de pluie.

Pour assurer la production d'électricité, la maintenance et l'exploitation sera assuré par la société Synergetik :

- Sulvi quotidien de la centrale
- Maintenance préventive : nettoyage et vérification électrique de la centrale
- Maintenance curative : Intervention sous 48h en cas de panne

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Certificat d'éligibilité à la préfecture
- Permis de Construire
- Dépôt du dossier en appel d'offres CRE4 : Centrales au sol de puissance comprise entre 500 et 17 Mwc
- Demande de raccordement au réseau d'électricité

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie globale du projet	12500 m <sup>2</sup>
Nombre d'ombrières	9 rangées
Rampant maximum d'une ombrière	125 m
Longueur maximum d'une ombrière	176 m

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

CS500016  
79270 Saint Symphorien  
  
Parc d'activité économique  
Lieu dit Les Pierrailleuses  
79360 Granzay-Gript

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 4 6 ° 15' 0 1 " 4 Lat. 0 ° 28' 1 1 " 4

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Point d'arrivée :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

La dernière étude d'incidences NATURA 2000 faite en 2013 pour la création d'un atelier de production supplémentaire mettait en évidence l'absence d'impact.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

### 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La Plaine de Frontenay n° 0688 0657 - identifiant national : 540014445 est une ZNIEFF de type 1.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Nous sommes dans la zone de l'arrêté de protection de biotope n°DREAL/APPB/79-2013-1 portant protection des arbres conduits en têtards dans le marais poitevin (Deux-Sèvres).
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Nous sommes en zone d'activités commerciales (ZAC Les Pierrailleuses).
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le PPRT approuvé le 7/12/2009 dans la commune de Saint-Symphorien (79270) pour la société DE SANGOSSE.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Lors des différents travaux neufs qui ont eu lieu ces dernières années sur le site de Poujoulat, il y a eu des analyses de sols pour répondre aux exigences de sismicité, et aucune pollution n'a été mise en évidence.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Nous sommes dans le périmètre de la zone de protection spéciale Plaine de Niort Sud-Est réf FR 5412007 selon la charte NATURA 2000 de 2011. La dernière étude d'incidence qui a été menée par Poujoulat date de 2013 avant la construction de notre dernier atelier de peinture poudre.
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Poujoulat est une installation classée pour la protection de l'environnement dont l'activité est autorisée selon l'arrêté préfectoral n°5165 du 16/11/2011 modifié par l'arrêté complémentaire n°5380 du 30/09/13, l'arrêté modificatif n°5389 du 4/11/13 et enfin l'arrêté complémentaire n°5436 du 7/03/2014.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'amène pas de consommation d'eau lors de l'usage des ombrières photovoltaïques. Néanmoins nous préleverons dans notre réseau d'adduction d'eau le volume nécessaire au nettoyage annuel des dits équipements.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les ombrières photovoltaïques seront placées sur des parkings existants. Le réseau des eaux pluviales est déjà opérationnel et entretenu. Il n'y a aucune incidence dans ce sens.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'installation va être positionnée sur des parkings existants. Nous ne modifions pas les surfaces imperméabilisées et nous restons dans le périmètre de l'entreprise. La dernière étude d'incidences NATURA 2000 faite en 2013 pour la création d'un atelier de production supplémentaire mettait en évidence l'absence d'impact.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les parkings qui réceptionnent les ombrières sont existants et se trouvent donc déjà dans une zone où les différents oiseaux (Outarde Canepetière - Oedicnème Criard - Busard Cendré pour les principaux parmi 17 espèces d'intérêt communautaire).

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les parkings sont existants, nous venons y ajouter des ombrières photovoltaïques.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Après avoir consulté la base de données ARIA (état au 12/02/2016) et la synthèse disponible sur le site <a href="https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr">https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr</a> nous constatons que les principales causes sont liées aux interventions par point chaud lors d'une maintenance, un défaut de conception ou encore un échauffement du câblage au niveau des connexions. Nous constatons aussi que 91% des 53 événements recensés ont eu lieu lorsque les panneaux étaient posés sur toiture.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le niveau de sismicité dans le département est de niveau 3 (sur 5). La dernière secousse ressentie à Niort remonte au 30 juin 2010, à 9 h 15. Un séisme de magnitude 4,2 sur l'échelle de Richter, s'était produit à Fontenay-le-Comte. Aucun dégât n'avait alors été constaté. L'implantation des ombrières photovoltaïques respectera les règles liées à ces aspects. Le risque foudre est pris en compte avec des paratonnerres installés sur les installations ICPE de Poujoulat conformément à la réglementation.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	La mise en place des ombrières sera cadrée par un suivi strict conformément à la réglementation et l'usage sera cadré selon les guides techniques en vigueur tant sur les protections techniques et l'affichage.
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les seuls déplacements spécifiques liés aux ombrières sont ceux rattachés aux opérations de nettoyage et de maintenance. La fréquence est annuelle.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Durant les travaux il y aura des engins de chantier qui travailleront à des heures usuelles et ensuite l'usage des ombrières n'engendre aucune nuisance sonore. Conformément à notre arrêté préfectoral, nous mesurons le bruit dans l'environnement tous les 3 ans. La dernière a été réalisée par l'APAVE selon le rapport n°15200760 du 15/10/2015.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Notre activité industrielle actuelle n'a pas d'impact olfactif. L'usage des ombrières photovoltaïques n'impacte donc pas ce critère.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>A l'exception de la période de travaux, aucune vibration ne sera générée par ces ombrières photovoltaïques. La circulation des véhicules dessous ces ombrières n'engendrera pas non plus de vibrations pouvant avoir un impact sur ces dernières. Les parkings existants sont entièrement couverts d'un enrobé.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les lumières présentes sur les parkings seront modifiées pour être intégrées au bâti car les poteaux actuels sont trop haut. Nous pouvons même considérer que la mise en place des ombrières va limiter la "pollution lumineuses" générées par nos lampadaires actuels.</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les ombrières sont inertes d'un point de vue rejets atmosphériques. Il n'y a pas d'incidences en ce sens.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les ombrières seront positionnées sur des parkings qui sont déjà équipés d'un réseaux des eaux pluviales. L'augmentation de surface liée au ombrières par rapport à la surface du sol est d'à peine 2%. Cette augmentation de surface imperméabilisée peut être assumée par le réseau actuel.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Il n'y aura pas d'effluents différents de ceux qui existent aujourd'hui à savoir les eaux pluviales.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>A l'exception des déchets de maintenance lors d'un remplacement de composant, il n'y aura aucun déchet de généré.</p>



Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet sera installé sur les parkings salariés du site Poujoulat qui se trouve sur une zone d'activités commerciales (ZAC Les Pierrailleuses)
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site se trouve en zone d'activités commerciales. il n'y a aucune incidence en ce sens.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

L'installation des ombrières photovoltaïques sera réalisée en respectant l'UTE C15-712.

Elle respectera également les prescriptions architecturales fixées par le PLU.

#### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Selon notre analyse des incidences en situation normale et des risques potentiels, il ne nous semble pas nécessaire de procéder à une évaluation environnementale. En effet les conséquences nous semblent quasiment nulle à l'exception du risque inhérent à tout entretien d'un équipement électrique. C'est la raison pour laquelle nous procéderons annuellement à un contrôle de toute l'installation y compris par thermographie infrarouge.

#### 8. Annexes

##### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

**8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire**

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 2.1 : Intégration sur site Annexe 2.2 : Rapport APAVE - Niveaux Sonores Annexe 2.3 : Rapport Natura 2000 Annexe 2.4 : Carte Pegase Annexe 2.5 : Rapport FLumilog 2m Annexe 2.6 : Prévention et Réponse aux Situations d'urgence Annexe 2.7 : Rapport Flumilog 10m Annexe 2.8 : Plan de Prévention Sangosse Annexe 2.9 : Lettre C.S.S Sangosse

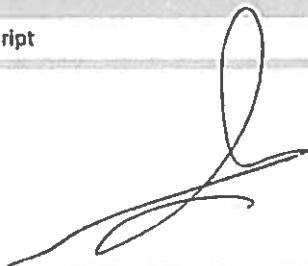
**9. Engagement et signature**

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Granzay-Gript

le, 25/07/2017

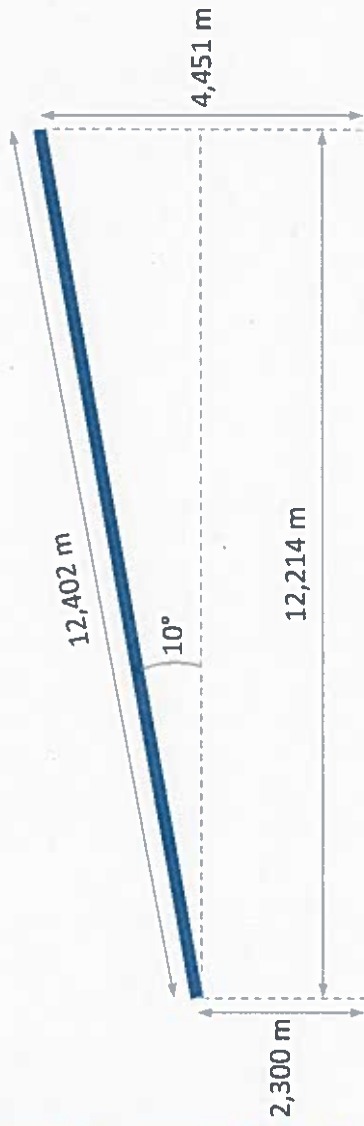
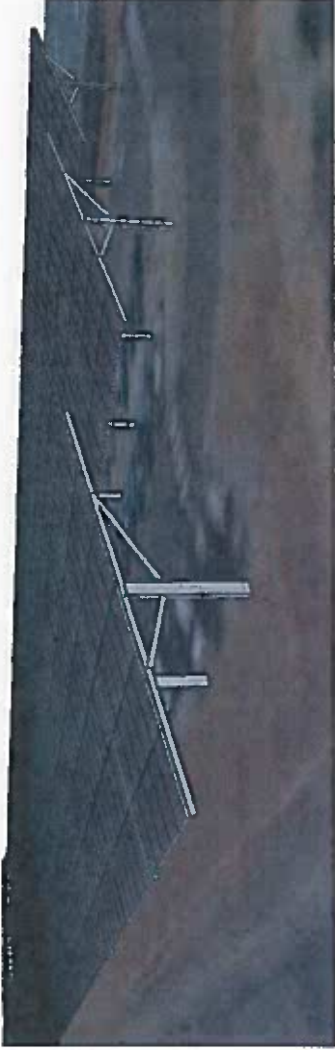
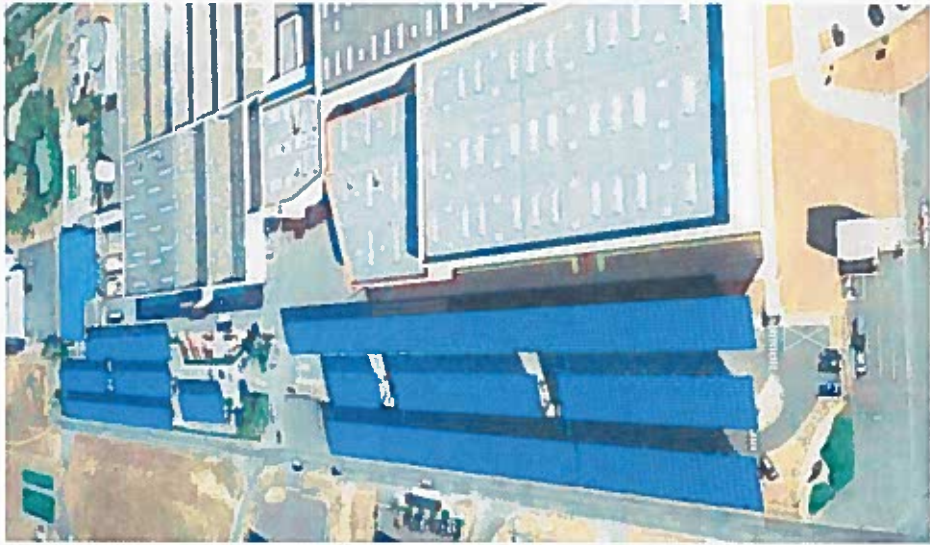
Signature





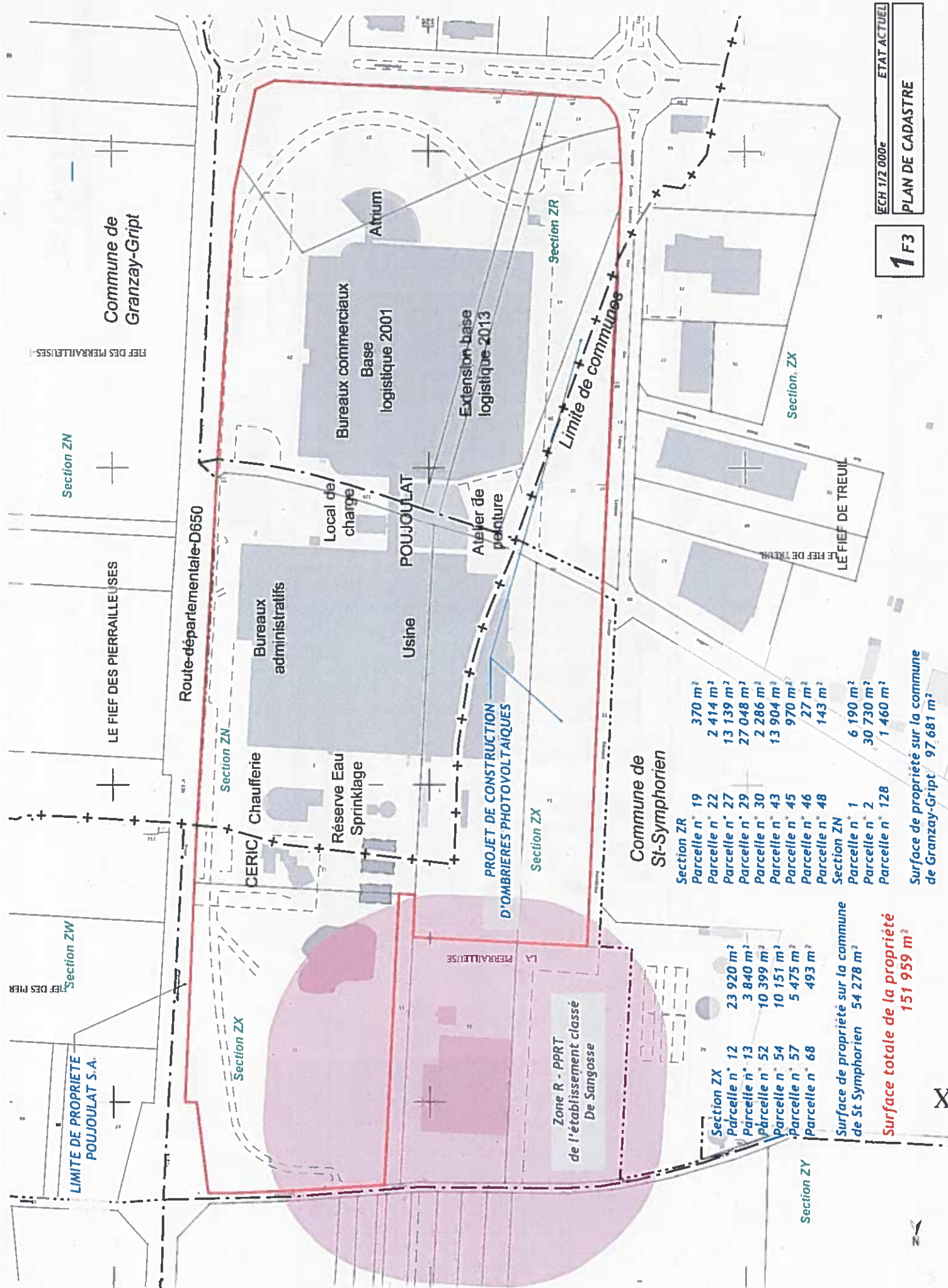
# 1 – Le Projet

Rendu visuel et Plan de coupe



*Panneaux Sun Power hypothèse 10°*





Commune de Granzay-Gript

Route départementale-D650

Zone R - PPR de l'établissement classé De Sangosse

PROJET DE CONSTRUCTION D'OMBRIERES PHOTOVOLTAIQUES

Commune de St-Symphorien

Section ZX

Parcelle n° 12	23 920 m <sup>2</sup>
Parcelle n° 13	3 840 m <sup>2</sup>
Parcelle n° 52	10 399 m <sup>2</sup>
Parcelle n° 54	10 151 m <sup>2</sup>
Parcelle n° 57	5 475 m <sup>2</sup>
Parcelle n° 68	493 m <sup>2</sup>

Surface de propriété sur la commune de St Symphorien 54 278 m<sup>2</sup>

Section ZR

Parcelle n° 19	370 m <sup>2</sup>
Parcelle n° 22	2 414 m <sup>2</sup>
Parcelle n° 27	13 139 m <sup>2</sup>
Parcelle n° 29	27 048 m <sup>2</sup>
Parcelle n° 30	2 286 m <sup>2</sup>
Parcelle n° 43	13 904 m <sup>2</sup>
Parcelle n° 45	970 m <sup>2</sup>
Parcelle n° 46	27 m <sup>2</sup>
Parcelle n° 48	143 m <sup>2</sup>

Section ZN

Parcelle n° 1	6 190 m <sup>2</sup>
Parcelle n° 2	30 730 m <sup>2</sup>
Parcelle n° 128	1 460 m <sup>2</sup>

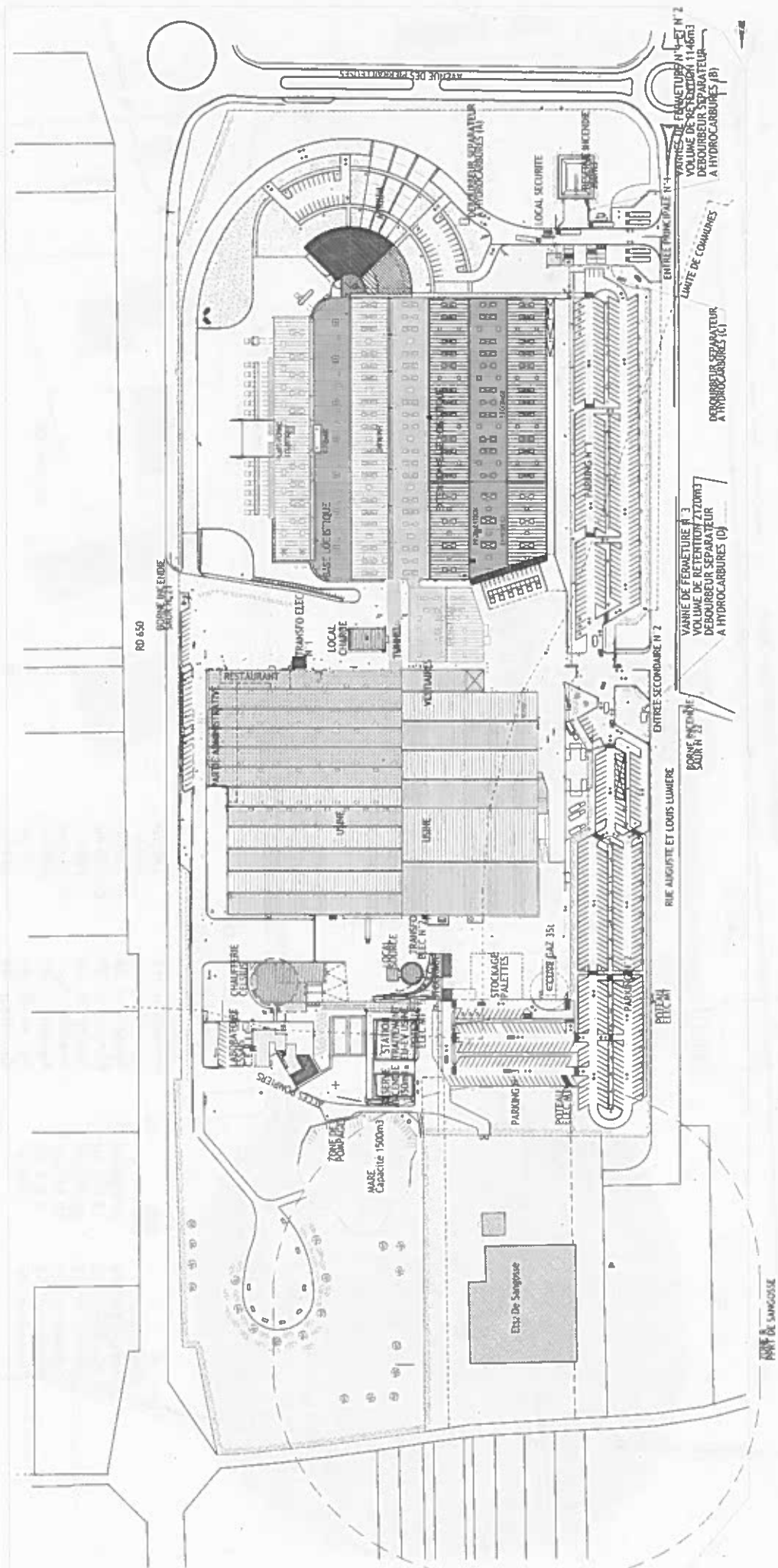
Surface de propriété sur la commune de Granzay-Gript 97 681 m<sup>2</sup>

Surface totale de la propriété 151 959 m<sup>2</sup>

ECH 1/2 000e  
PLAN DE CADASTRE

1 F3

X



ECH 1/2000 ETAT ACTUEL

1 F4

PLAN DE MASSE



Adresse

1015 POU

01

Projet

Date 12 Juillet 2017

Maitre d'ouvrage

Ets POUJOLAT

CS 50016

79 270 SAINT SYMPHORIEN

Tél : 05 49 04 40 40 - Fax : 05 49 04 40 00

E-mail : [infos@poujolat.fr](mailto:infos@poujolat.fr)



# PROJET DE CONSTRUCTION D'OMBRIERES PHOTOVOLTAIQUES

Les Pierrelleuses - Commune de GRANZAY-GRIFT

Index

Mot-clé

L'Architecte

Le Maître d'ouvrage

Éch : 1/25 000e 1/2000e

APS

PROJET

PLAN DE SITUATION  
PLAN DE MASSE

Assistants

Sébastien BELLUTEAU



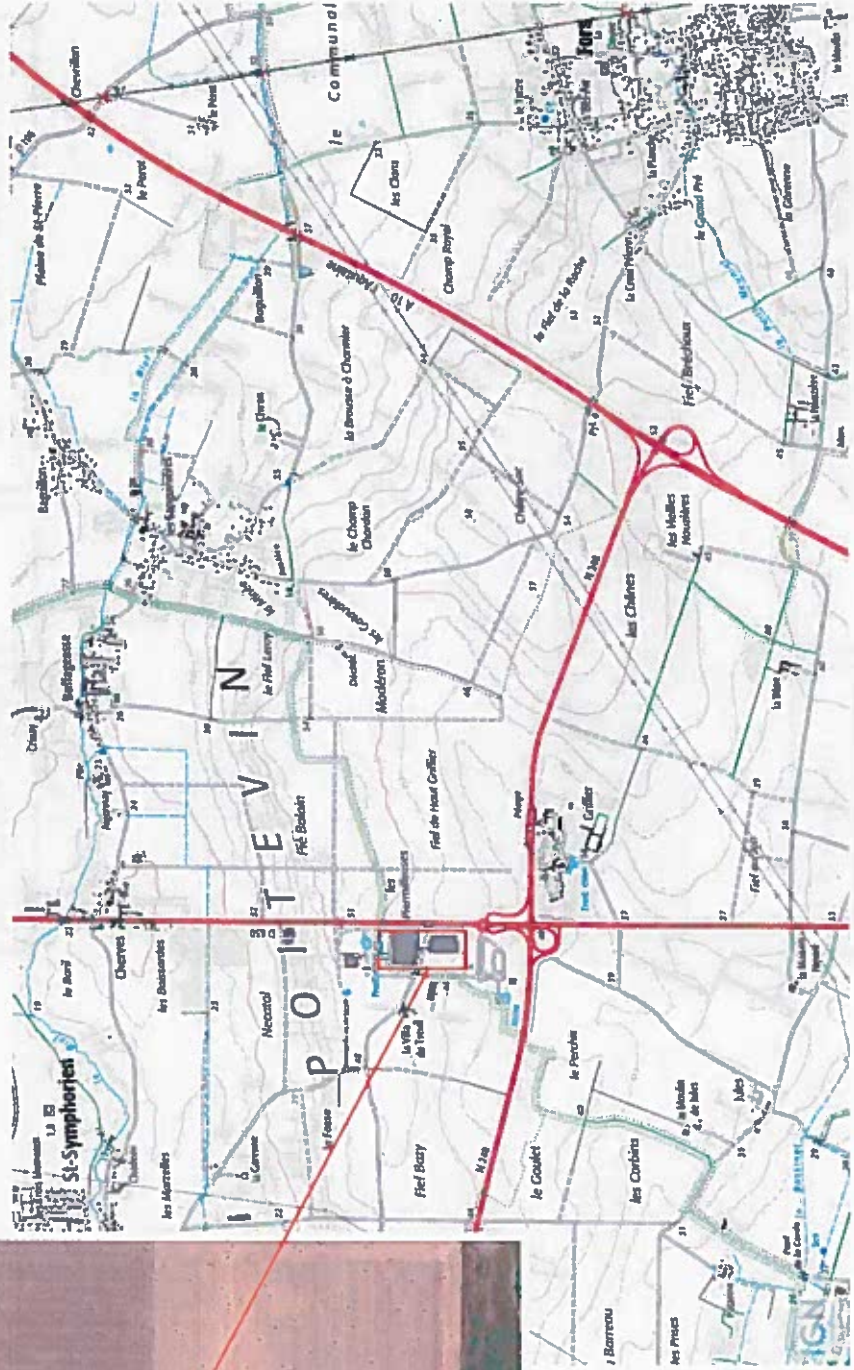
Philippe CHAILLOU

Architecte D.P.L.G.

150, Place de l'Hôtel de Ville - 79 360 BEAUVOIRNIORT

Téléphone : 05 49 09 65 50 - Télécopie : 05 49 09 73 73

E-mail : [philippe.chailou-architecte@orange.fr](mailto:philippe.chailou-architecte@orange.fr)



EGH 1725 000e ETAT ACTUEL

PLAN DE SITUATION

1 F2

# SYNERGETIK

## Annexe 1.4 : Plan du Projet Pour

Demande d'examen au cas par cas

### Projet POUJOLAT - Ombrières Photovoltaïques

Réalisé Par :	 <b>SYNERGETIK</b>
Bastien ESOAIN Chargé d'affaires	Tel : 06 31 73 49 85 Mail : <a href="mailto:esoain@synergetik.fr">esoain@synergetik.fr</a>

Date	Taches	Qui
21/07/2017	Plan du projet	BE
JJ/MM/AAAA		
JJ/MM/AAAA		
JJ/MM/AAAA		

Ombrières orientés SUD



Emplacement du Point de Livraison

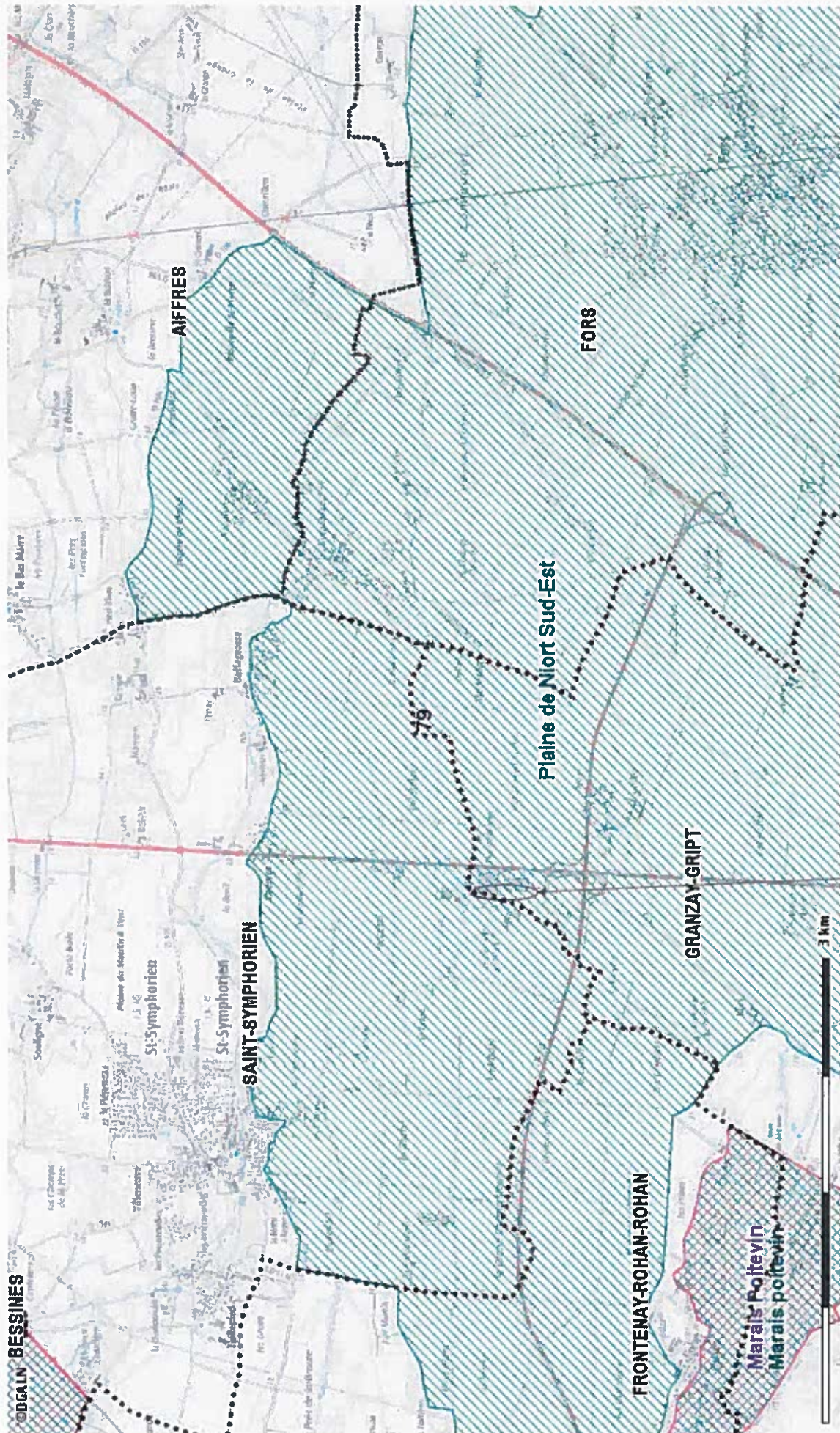
Ombrières orientés OUEST

Ombrières orientés OUEST



Le projet étant situé sur le parking du maître d'ouvrage, il n'y aura aucun impact sur les parcelles avoisinantes ainsi que sur les canaux ou cours d'eau aux alentours.





Localisation du projet





## 1 Zone d'implantation : Photographies



Photo 1 : Plan d'implantation proche



**Photo 2 : Plan d'implantation lointain**

## **2 Localisation des photographies**

Photo 2

Photo 1



